

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Déclassement du domaine public communal d'une parcelle provenant d'une partie du lot n° 230 et d'une partie du lot n° 108PARTIE, située section Centre-Ville

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan

Dans le cadre de sa politique d'urbanisation et de revitalisation de son centre-ville comme de son bord de mer, la Ville de Nouméa a décidé de réaliser une opération de développement urbain sur le quai Jules FERRY, opération inscrite au contrat d'agglomération. L'objectif recherché est de créer un front de mer attractif permettant de reconnecter le centre-ville à la mer. L'aménagement de ce nouveau lieu de rassemblement au bord de l'eau sera rendu attractif tant pour la population locale que pour les touristes. Il sera dynamisé par le renforcement de l'activité commerciale et l'offre de services le long du quai pour en faire une extension naturelle du centre-ville de Nouméa.

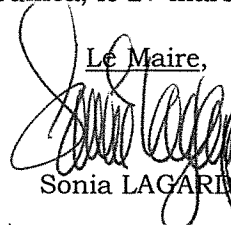
Ce projet à vocation commerciale et touristique est réalisé sur des terrains de la commune dont la qualification domaniale est incertaine pour une partie principale, et répondant aux conditions de la domanialité publique pour la partie anciennement aménagée à usage de parking public payant. Or, l'ensemble des 3 bâtiments, formant un ensemble homogène indivisible avec les espaces extérieurs directement associés, relèvera du domaine privé de la commune (terrasses, voies internes de desserte, aires de stationnement, aménagements paysagers).

Il peut donc être constaté que la partie du lot n° 108PARTIE située section Centre-Ville d'une superficie de 1 hectare 20 ares et 75 centiares n'est plus destinée à un usage direct du public ou n'est plus affectée à un service public avec un aménagement indispensable à l'exécution d'une mission de ce service public et qu'elle doit, pour cette raison, être déclassée.

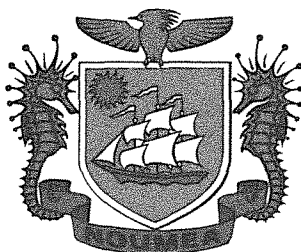
En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prononcer le déclassement du domaine public communal une parcelle provenant d'une partie du lot n° 230 et d'une partie du lot n° 108PARTIE située section Centre-Ville d'une superficie de 1 hectare 20 ares et 75 centiares dans les conditions ci-avant exposées.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 27 mars 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 16 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCAION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
08.04.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
10.04.2019	Mme	Tuillogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 38	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

portant déclassement du domaine public communal d'une parcelle provenant d'une partie du lot n°230 et d'une partie du lot n°108PARTIE située section Centre-Ville

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 AVR. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'acte de propriété n° 99/111 du 25 mai 1999 du lot communal n° 108PIE, section CENTRE VILLE,

VU l'acte de propriété n° 2006/12 du 6 avril 2006 du lot communal n° 230, section CENTRE VILLE,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/38 du 27 mars 2019 et le plan de situation ci-annexé,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 5 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

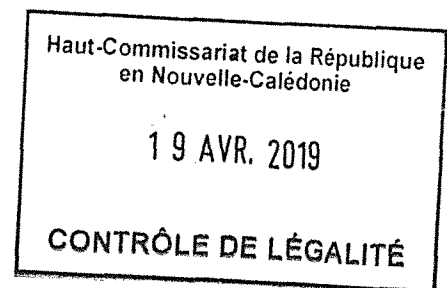
ARTICLE 1^{er} /

Est déclassée du domaine public communal, une parcelle provenant d'une partie du lot communal n° 230 (NIC : 647536-7078) et d'une partie du lot n° 108PARTIE (NIC : 445214-0760) située section Centre-Ville, commune de Nouméa d'une superficie de 1 hectare 20 ares et 75 centiares telle que délimitée au plan n° 1712-004 annexé à la présente.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

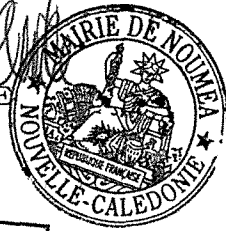
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 AVR. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.U. (S.D. + S.D.U.)	- 2
SGL (S.I.G. + FT)	- 1
AFFICHAGE	- 1

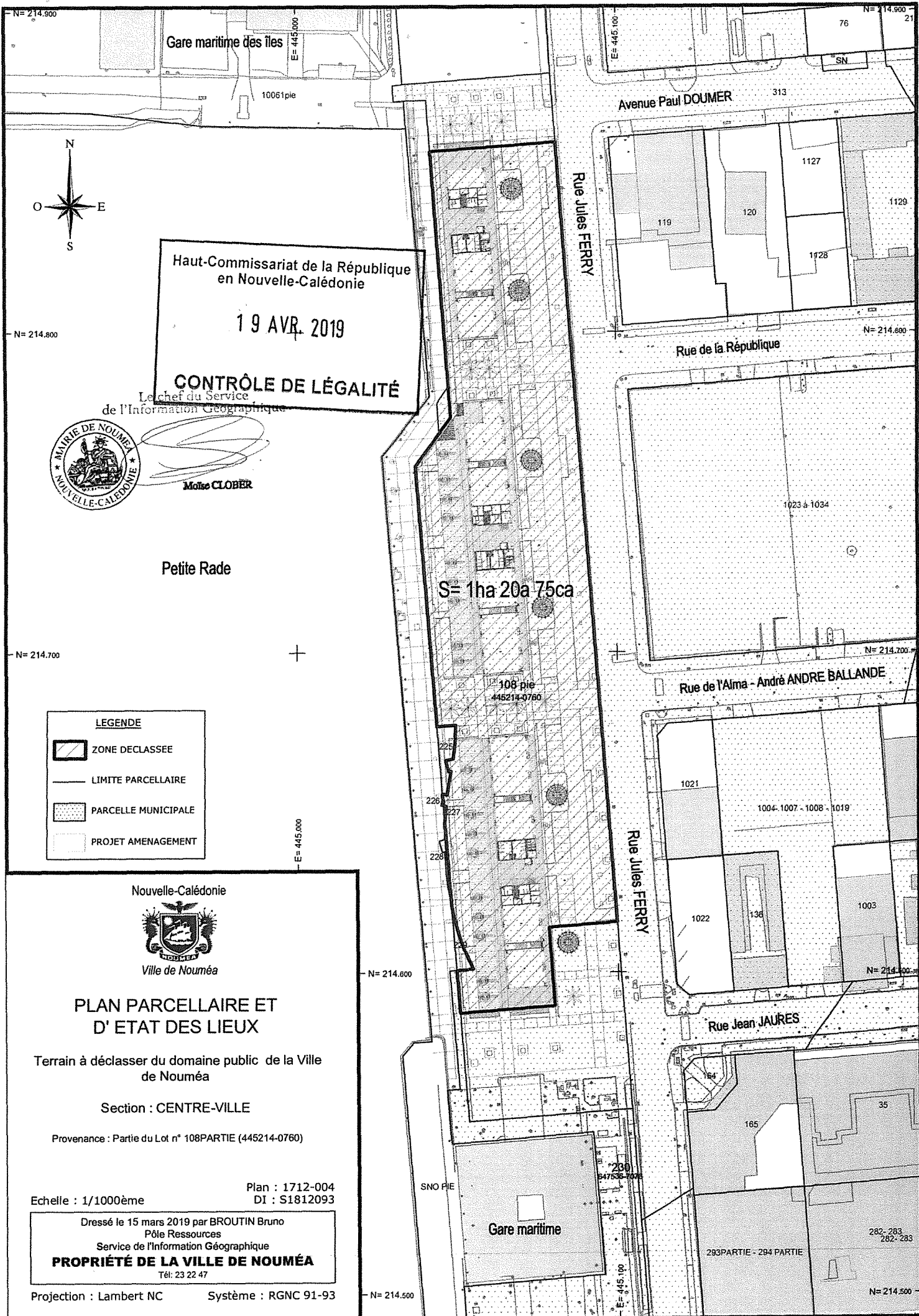


Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 19 AVR. 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~ 23 AVR. 2019
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le chef du Service
de l'Information Géographique



Moïse CLOBER

Petite Rade

S= 1ha 20a 75ca

108 pie
445214-0760

LEGENDE

- ZONE DECLASSÉE
- LIMITE PARCELLAIRE
- PARCELLE MUNICIPALE
- PROJET AMENAGEMENT

Nouvelle-Calédonie



Ville de Nouméa

PLAN PARCELLAIRE ET
D' ETAT DES LIEUX

Terrain à déclasser du domaine public de la Ville
de Nouméa

Section : CENTRE-VILLE

Provenance : Partie du Lot n° 108PARTIE (445214-0760)

Echelle : 1/1000ème

Plan : 1712-004
DI : S1812093

Dressé le 15 mars 2019 par BROUTIN Bruno
Pôle Ressources
Service de l'Information Géographique

PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE NOUMÉA

Tél: 23 22 47

Projection : Lambert NC

Système : RGNC 91-93